

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. 6/2564

Détermination de la zone de promotion de la médecine génomique de l'Université Burapha
(Bang Saen)

Comme zone de promotion d'activités spéciales

Pour donner suite à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2563 du 15 janvier 2020 concernant les Mesures de promotion des investissements dans le Corridor Économique de l'Est (CEE) ;

Afin de favoriser les investissements dans l'industrie de la médecine génomique dans le Corridor Économique de l'Est (CEE), en vertu de l'article 35 de la Loi de Promotion de l'Investissement B.E.2520 (1977), Le Conseil de l'Investissement a donc publié une annonce visant à rajouter la zone de promotion de la médecine génomique de l'Université de Burapha (Bang Saen) conformément à la zone désignée par Le Conseil des politiques le Corridor Économique de l'Est comme zone de promotion d'activités spéciales dans Le Corridor Économique de l'Est conformément aux Mesures de promotion des investissements dans le Corridor Économique de l'Est (CEE).

Cette annonce est applicable à partir du 21 décembre 2020.

Anoncé le 19 mars 2021

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Premier Ministre

Président du Conseil de l'Investissement